

Durable

D comme durable : s'inscrire dans une croissance soutenable



La croissance soutenable désigne un mode de développement harmonieux dans les relations entre les habitants et leur environnement et cadre de vie, entre les producteurs et les consommateurs, entre les objets de consommation et leur usage. Loin d'un retour en arrière, la croissance soutenable va demander au territoire de faire un bond en avant tellement la mise en œuvre cohérente et efficiente de ces principes avec le discernement qui convient pourra effectivement générer de l'harmonie territoriale.

La mise en œuvre de cette ambition exigera aussi des moyens, notamment d'études thématiques, de formation et d'animation, au moins dans un premier temps, ce qui sera une garantie de pertinence des politiques définies. Parallèlement, de nombreuses opérations pilotes utiles pour expérimenter ou pour sensibiliser pourront aussi être initiées dans tous les domaines concernés par la croissance soutenable.

La transition énergétique

L'énergie est un élément central du développement, car elle conditionne toutes les activités humaines. Le changement du système énergétique signifie donc en filigrane un changement profond du modèle de développement des territoires, quelle que soit leur échelle. Les territoires sont invités à assurer leur autonomie énergétique, en utilisant au mieux les potentialités énergétiques de leur environnement (solaire, l'éolien, méthanisation, bois-énergie) et en limitant la consommation d'énergie (bâtiments, transports).

La croissance verte

Un premier défi qui s'impose aux territoires pour le XXI^{ème} siècle est de pouvoir élargir les possibilités économiques dans un contexte de croissance démographique mondiale. Le second défi est de faire face aux pressions environnementales induites par le modèle de développement actuel, afin que celles-ci n'affectent pas les possibilités économiques sur le moyen ou long terme. Au sens de l'OCDE une définition possible de la croissance verte est de « promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être ».

L'économie circulaire

Ce concept s'inscrit dans le cadre général du développement durable. Il consiste en un passage des circuits économiques actuels dits « linéaires » vers des circuits fonctionnant « en boucle ». Le cœur du concept est d'aller vers l'élimination de la notion de « déchet ». L'objectif tend vers le recyclage, la valorisation et la réutilisation. Pour les collectivités locales, l'économie circulaire invite à penser une nouvelle manière de structurer le tissu économique local, en travaillant sur des filières locales et le recyclage des déchets.

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est la branche de l'économie qui regroupe toutes les organisations cherchant à concilier activité économique et équité sociale. Elle représente environ 10% de l'emploi en France (hors agriculture), selon les données de l'INSEE en 2013. Le critère « social et solidaire » d'une activité économique dépend plutôt de sa finalité que de son mode d'organisation, qui peut prendre la forme d'une mutuelle, d'une association, d'une Société coopérative d'intérêt collectif, coopérative ou d'une fondation mais aussi d'une entreprise classique. Un des points communs de ces structures est de développer des modes de gestion démocratiques et participatifs associant salariés, employeurs et usagers.

L'innovation sociale

L'innovation désigne les processus de transformation d'une découverte en de nouvelles pratiques. A travers ces définitions, l'innovation se détache donc de la seule dimension technique ou encore de l'invention. L'élément central de cette notion réside dans l'usage social, ou la rencontre entre un besoin, une volonté, une technique et un contexte social précis. Plus généralement, l'innovation sociale désigne le processus d'appropriation par les habitants d'un territoire d'une invention technique ou organisationnelle. Elle implique la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment utilisateurs et usagers.

De nouveaux enjeux et actions phares dans l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeu 2021-2027 : La poursuite de l'intégration des 3 volets du développement durable dans les actions intercommunales.

Actions phares :

- Volet environnemental : préservation et gestion des ressources, du patrimoine, de la biodiversité, développement de la mobilité douce/non polluante, projets d'aménagements durables (Ecoquartier, appui aux communes)

- Volet « social » : développement de l'action culturelle, accès au logement ou à la rénovation, accès aux soins, accueil des jeunes enfants en crèches ou via le RAM, accompagnement à la parentalité, animation du réseau jeunesse et accès au sport
- Volet « économique » : aide à l'immobilier d'entreprises, subventionnement d'initiatives collectives, soutien à la viticulture et à l'agriculture de proximité, animation et promotion du tissu économique local, soutien aux commerces de proximité, soutien aux acteurs locaux du tourisme et du sport, développement de l'artisanat d'art.

LES PRINCIPES DU PROJET DE TERRITOIRE

▸ D comme démocratique

▸ D comme digital